



ACBB BASKET ANGERS

LIVRET DE PRÉSENTATION

SAISON 2024-2025



PRÉSENTATION DU CLUB

Les principaux dirigeants et encadrants

Le comité directeur



Les salariés



Apprentis



Service civique



Notre Projet associatif

LE BASKET POUR TOUS :
L'ACBB BASKET, DYNAMIQUE ET ENGAGÉ

MIXITÉ

INTÉGRATION

COMPÉTITION

FORMATION

CONVIVIALITÉ

L'OFFRE SPORTIVE DU CLUB

ÉCOLE DE MINI BASKET - MULTISPORTS

De U7 à U11



Label national délivré par la FFBB promettant qualité et sérieux



Découverte de différentes disciplines sportives à partir de 4 ans

DIFFÉRENTES PRATIQUES

- **Baskin**

- **Académie**



Accompagnement des jeunes collégiens dans leur scolarité tout en leur proposant une activité sportive.

- **3x3**

- **Fit Basket**



Au programme, travail cardio, musculation, jeux de ballons... dans la bonne humeur !

COMPÉTITION



2 équipes fanions :
- Pré-nationale féminine
- Régionale Masculine 2



Des équipes engagées dans un championnat de U9 à seniors dont :



2 équipes Loisirs, ouvert à tous. Permet de pratiquer dans une ambiance conviviale pour le plaisir.

AUTRES ACTIVITÉS

- **Stages sportifs**

- **Summer camp**

- **Ecole d'arbitrage**

- **Formation table de marque**

LES ENGAGEMENTS

Engagements parents et accompagnateurs

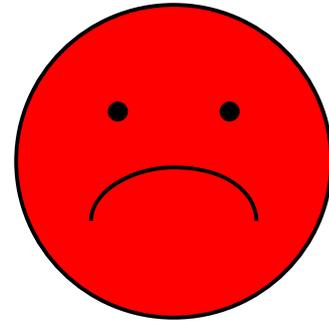
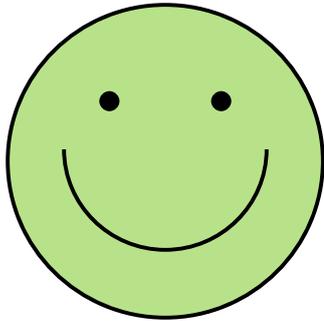
- **Respecter** les horaires, les entraîneurs, les adversaires, les officiels
- **Apporter** sa contribution à la vie du club : évènements, manifestations extra-sportives, tournoi, intégration de commissions, etc..
- **Participer** activement au déroulement des matchs : table de marque, bar, transports, goûter d'après match
- **Veiller** à ce que votre enfant tienne ses engagements envers le club

Engagements licenciés

- **Respecter** les autres joueurs
- **Respecter** les arbitres, les officiels, les adversaires
- **Ecouter** l'entraîneur
- **Prévenir** son entraîneur en cas de retard ou d'absence
- **Participer** à la vie du club en honorant ses convocations de table de marque et/ou d'arbitrage
- **Apporter** sa contribution à la vie du club : évènements, manifestations extra-sportives, intégration de commissions

LE RÔLE DU SUPPORTER

Adopter le bon comportement



Pendant la rencontre

Applaudir et encourager l'équipe

Donner des consignes
Critiquer les choix du coach
Critiquer l'arbitrage
Critiquer les adversaires

Après la rencontre

Relativiser le résultat
« On a gagné, mais on peut encore progresser »
« On a perdu, mais on est en progrès »

Incriminer votre enfant ou le mettre sur un piédestal

Mettre en valeur les points positifs du match

Refaire le match avec votre enfant

Participer aux moments de convivialité

Récupérer votre enfant sans descendre de la voiture

LES INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACT

☎ : 02.41.73.88.16

✉ : angersacbb@basketball49.fr

🌐 : acbbbasket49.com

📍 : 1 rue de la Lande, 49000 Belle-Beille, Angers

📘 : [Acbb Angers](https://www.facebook.com/AcbbAngers)

📷 : [acbb.basket](https://www.instagram.com/acbb.basket)

SALLES DE SPORT

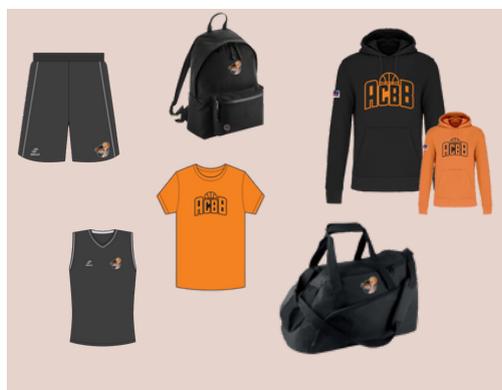
- Salle Jacques Millot, 1 rue de la Lande 49000 Angers
- Gymnase Henri Bergson, rue des Pruniers 49000 Angers

LES PERMANENCES

- Secrétariat : Le lundi de 18h à 20h
- Salariés : Du lundi au vendredi de 14h à 18h

BOUTIQUE DU CLUB

Une boutique en ligne est accessible sur notre site internet dans la rubrique « Marque ». Vous pouvez personnaliser les t-shirts, vestes ou bien sweats. N'hésitez pas à commander !



PARTENARIAT ET MÉCÉNAT

Il existe différentes façons de soutenir l'activité du Club :

- Dons financiers ou en nature (matériel, équipement...)
- Achat de jeux de maillots avec votre logo (budget de 500€ à 1000€)
- Soutiens financiers ou en marchandises (cadeaux pour les participants, lots tombola) lors de manifestations particulières comme le tournoi annuel, les camps sportifs, journées découvertes...

Quels que soient le montant et la nature de votre soutien, nous vous assurons une visibilité sur notre site internet/réseaux sociaux, newsletter hebdo, affichage hall Millot ...



Des avantages pour vous

***Le mécénat : donnez à une œuvre d'intérêt général et obtenez une déduction fiscale.**

En tant qu'entreprise, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt à hauteur de 60% du montant de votre don.

Un don de 1 000€ = coût réel de 400€

Un don de 400€ = coût réel de 160€

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement intérieur de l'ATHLETIC CLUB de BELLE BEILLE BASKET ayant pour objet la pratique du basket-ball.

TITRE I MEMBRES

ARTICLE 1 : ADMISSION

Les personnes désirant adhérer, devront remplir un bulletin d'adhésion ou demande de licence. Elles auront connaissance des statuts et du règlement intérieur. Pour les mineurs, ce bulletin est rempli par le représentant légal.

ARTICLE 2 : COTISATION ET FRAIS DE PARTICIPATION INDIVIDUELLE

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle (prix de la licence incluse) selon leur catégorie. Le montant de cette cotisation est fixée par le Comité Directeur puis adoptée par l'Assemblée Générale. La cotisation annuelle doit être versée lors de l'adhésion.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.

Les frais de dossier de mutation sont gratuits.

En cas de sélection par la Ligue ou le Comité, les frais de stage sont à la charge du joueur pour la première année, en cas de nouvelle sélection la saison suivante, les frais de stage sont pris en charge, pour moitié, par le club.

ARTICLE 3 : EXCLUSION

Conformément à l'article 2-3 des statuts, un membre peut être exclu pour les motifs suivants :

- absence renouvelée aux entraînements et aux matchs,
- propos racistes et injurieux envers toute personne,
- violence envers adversaires, coéquipiers, arbitres, cadres ou dirigeants,
- dégradation volontaire des installations ou acte de vandalisme,
- tricherie, vol,
- fait de dopage,
- non respect des règles de vie commune au sein de son équipe et du club.

L'exclusion doit être prononcée par le Comité Directeur après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. Le membre sera convoqué par lettre recommandée avec AR quinze jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de l'exclusion. Il pourra se faire assister par une personne de son choix. La décision d'exclusion sera notifiée par lettre recommandée avec AR.

TITRE II FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 4 : REGLES DE VIE COMMUNE

4-1 Le joueur

- Il doit respecter les règles de vie commune,
- La composition des équipes relève de la responsabilité des entraîneurs et managers du club, après avis de la Commission Technique et l'aval du Comité Directeur.
- Le joueur doit être assidu aux entraînements et aux matchs. Les absences doivent être justifiées et signalées aux responsables dans les plus brefs délais. Il doit respecter son entraîneur, ses choix, son travail ainsi que ses coéquipiers, adversaires et l'ensemble des dirigeants et arbitres,
- Les joueurs et joueuses seniors doivent faire preuve d'exemplarité sur et en dehors du terrain,
- Les amendes financières découlant de fautes techniques ou disqualifiantes sont à la charge des protagonistes (y compris entraîneurs et dirigeants),
- Interdiction d'usage de drogue avant, pendant et après les entraînements et matchs sous couvert de l'Association,

Le joueur (à partir de la catégorie minime) est invité à participer à la vie du club. Il assure, notamment et conformément à un planning établi, ses tours d'arbitrage et de tenue de table. En cas d'empêchement, il se doit de trouver lui-même un remplaçant. En cas de manquement à ces obligations, des sanctions peuvent être prises.

4-2 Parent ou tuteur de basketteur

- Participer à la vie du club,
 - Apporter sa contribution au bon fonctionnement du club (exemples : tenir la table de marque, assurer régulièrement les transports de l'équipe de son enfant, tenir le bar avec d'autres parents),
 - Prévenir en cas d'absence de son enfant, respecter les horaires d'entraînements, ne jamais déposer un enfant sans s'assurer de la présence d'un éducateur.
-
- Respecter l'entraîneur, son travail, ses choix,
 - Etre fair-play (être exemplaire, généreux, tolérant, courtois avec les équipes adverses, les arbitres, et les équipiers de son enfant),
 - Pour les transports, le conducteur doit être titulaire du permis de conduire et le véhicule utilisé dûment assuré.

4-3 Parent référent

- Le parent référent compose un binôme avec l'entraîneur. Il gère les plannings des transports. En liaison avec l'entraîneur, il détermine l'heure des départs, gère la répartition des équipements et leur récupération en fin de saison,
- Il fait l'interface entre le club, les parents et les joueurs,
- Il fait passer l'information des activités du club, gère le calendrier des tables de marque à domicile, organise la rotation de la permanence bar.

TITRE III DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 7 : DELEGATION

Le Comité Directeur peut déléguer, un Administrateur, un Adhérent, pour représenter l'Association en tant que de besoin. Ce mandat ne peut-être que spécial et à durée déterminée.

ARTICLE 8 : CONSULTATION DES ADHERENTS

La consultation des adhérents est possible par voie de courrier postal ou électronique.

9-1 Fonctionnement des commissions

Chaque commission est autonome dans son organisation et son fonctionnement, toutefois, elle est représentée au sein du Comité Directeur par au moins un de ses membres qui informe régulièrement des activités de la commission.

Les décisions de la commission doivent être validées par le Comité Directeur avant application.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est établi par le Comité Directeur, conformément à l'article 5-3 des statuts de l'Association.

Le nouveau règlement intérieur est communiqué à tous les membres de l'Association soit par courrier ou par affichage dans un délai d'un mois suivant la date de modification.